

LE PNDL EN FLASH

Le bulletin électronique d'informations produit par le Spécialiste en Communication et Formation du PNDL, n° 17 (Janvier 2014)

NOTE DE LA REDACTION

Le second semestre de l'année 2013 a été bouclé, avec une tension habituelle, en termes de mise en œuvre d'activités aussi bien au niveau opérationnel que stratégique. Les résultats sont modérément appréciables, avec un niveau d'exécution, à hauteur de 70%. Le Projet Pistes Communautaires en appui au PNDL a fait l'objet, durant ce semestre, d'une prise en charge pour une entrée de qualité. Le Groupe de la Banque africaine de développement et l'OPEP ont officialisé leur accord de prêt, pour des montants respectifs de 15 millions d'unités de compte et de 10 millions de dollars. Les élus locaux ont renouvelé leurs fortes attentes.

Des activités majeures sont initiées durant ce semestre. Entre autres, l'atelier national de capitalisation de l'expérience du budget participatif, les ateliers départementaux de planification (dans la région de Louga) pour une prise en compte de la dimension genre, les ateliers de renforcement des capacités des acteurs locaux, en partenariat avec les structures du ministère des infrastructures, des transports terrestres et du désenclavement, pour ne citer que quelques activités phares. Enfin, la tenue du treizième Comité de pilotage du PNDL. Une activité qui a permis de consigner, dans un rapport annuel, tous les résultats et contraintes de l'année 2013. Des activités qui sont retracées dans ce « flash », qui tient lieu de support d'informations. Bonne lecture à Tous. Dewenati !

COMITE DE PILOTAGE

Les documents de travail du Pndl validés



M. le Ministre de l'Aménagement du Territoire et des Collectivités locales, Me El Oumar YOUM, (en médaillon) prononçant son discours, à l'ouverture du 13^{ème} comité de pilotage du PNDL, à l'Hôtel Terrou-Bi.

Ce 30 décembre 2013, à l'Hôtel TERROU-BI, en sa qualité de Président du Comité de pilotage, Monsieur le Ministre de l'Aménagement du Territoire et des Collectivités locales, en présence des principaux animateurs du Programme et des partenaires technique et financier, a apprécié l'état de la mise en œuvre des différentes composantes du Programme. Le Secrétaire exécutif a informé du budget 2014, arrêté au montant de 24.781.946.222 FCFA. Une augmentation sensible des ressources par rapport au PTBA 2013, soit une hausse de 8.734.005.029 F CFA, en valeur absolue, et 54% en valeur relative, est notée. Elle est influencée par la contribution conséquente du Projet pistes communautaires, les reports des ressources de la dotation FECL et celle du BCI non mobilisées en 2013, de l'augmentation des ressources du Projet GELD et du PADEL/PNDL, en vue de se conformer aux allocations disponibles auprès des partenaires financiers. La prise en charge de plusieurs activités à caractère technique et stratégique est au menu. L'année 2013 a été caractérisée, au plan technique, par une mise en œuvre d'activités qui renseignent sur la prise en charge du PTBA 2013 à hauteur de 70%.

A la date du 15 décembre 2013, sur le plan comptable et financier, le programme a mobilisé cumulativement, durant cette année, 7,69 milliards (48%) sur les 16 milliards évalués pour la mise en œuvre du PTBA 2013. Les difficultés notées portent sur les lenteurs dans la mise à disposition des ressources du FECL et du FDD ; sur le démarrage tardif des projets structurants; ce qui a eu un impact négatif sur l'amélioration des ressources locales ; le retard dans l'aboutissement de certains microprojets et la validation de la stratégie nationale de développement territorial. Les perspectives de travail en 2014, avec un budget de 24.781.946.222 F cfa permettent au PNDL d'atteindre ses objectifs de développement conformément aux nouvelles orientations de la tutelle et des Hautes Autorités. **Pour de plus amples informations, contactez Alassane SOW, Responsable des opérations PNDL Tel : 33 889 50 68**

AGIR AUTREMENT

Claire conscience

Par Samba GUEYE*

L'année 2013 s'en est allée avec son lot de considérations. Bonnes et moins bonnes. J'envisagerai les actions moins réussies sous l'angle de l'introspection au cours de laquelle – loin d'une auto flagellation – la critique objective serait la mieux partagée. Il s'agit de faire face au miroir. D'abord, au plan stratégique, le réalisme a fait défaut, dans beaucoup de nos projections. Nous avons une boulimie du goût achevé de nos actions. Malheureusement, les réalités tenaces ont surgi, de manière compacte, comme un bloc de granité, pour nous convaincre de la surévaluation de nos actions. L'élaboration d'un texte de loi, d'une réforme, ou d'un document stratégique exige un temps de maturation conséquent. Ensuite, au plan opérationnel, nous reposons toutes nos politiques publiques sur les frêles épaules de nos Etats aux ressources erratiques et difficilement disponibles. L'alternative consiste à repenser notre développement autrement. Enfin, au plan financier, le processus de la décentralisation se heurte à des contraintes techniques liées à de réels manquements dans : (i) la réforme de la fiscalité locale; (ii) la mise en place d'une nouvelle nomenclature budgétaire applicable aux collectivités locales; et (iii) l'adaptation de la modalité d'appui budgétaire, au niveau du Trésor, par tous les partenaires, en tant que mécanisme opérationnel pour le financement des Collectivités locales au Sénégal.

Le constat d'une difficulté de nos collectivités locales à exercer leurs missions sans un financement adéquat, est sans équivoque. L'attribution aux instances locales de pouvoirs de dépense supérieurs à leur capacité de financement à partir de leurs propres sources de revenu fiscal, détermine un déséquilibre entre les fonctions et les financements. Cette discordance rend les collectivités locales fortement tributaires des transferts de l'État central. Aussi, est-il essentiel que ceux qui déterminent les responsabilités des collectivités locales, soient bien conscients des sources de recettes qui seront nécessaires pour les financer. Quant aux bonnes actions réussies, nous devons les consolider. Sans trop d'emphase, pour les générations futures. Que l'année 2014 nous donne l'énergie et l'intelligence d'affronter, avec une claire conscience, les défis du développement. Je vous présente mes vœux les meilleurs.

*Secrétaire Exécutif PNDL

Instrument d'exécution de la stratégie de développement local mis en œuvre par les pouvoirs publics avec l'appui des partenaires au développement depuis 2006, le PNDL constitue le cadre fédérateur des interventions en matière d'appui au développement local. L'année 2013 a été marquée par un important effort de renforcement des capacités des acteurs des territoires.

Un réel effort de renforcement des capacités

Au titre de la composante 3, d'importants efforts ont été notés dans l'animation territoriale par la mise en place des cadres locaux de concertation. 287 comités de gestion des infrastructures ont été mis en place.

Concernant la formation, les activités ont constitué, pour l'essentiel, à la mise en œuvre d'actions de renforcement des capacités validées durant l'année 2012, mais aussi à la mise en œuvre des requêtes de formation. D'autres actions spécifiques liées au partenariat Fonds d'entretien routier autonome (FERA), la direction des routes, le Centre national de Perfectionnement des Travaux publics ont été initiées. Les préalables pour une bonne qualité à l'entrée du projet pistes communautaires en appui au PNDL sont aussi pris en charge.

Cinq (05) ateliers nationaux de formation ; 104 ateliers de démultiplication, un (01) atelier d'habilitation sur les outils du budget participatif et de suivi évaluation (Mores) servant d'input à la capitalisation du processus du budget participatif et la prise en compte des dimensions transversales ; six (6) conférences d'harmonisation ont été mis en œuvre.

Concernant l'appui à la planification, l'intervention au niveau des régions a été essentielle. Onze (11) schémas régionaux d'aménagement du territoire financés avec l'accompagnement du Programme ont sensiblement amélioré la démarche de planification au niveau des collectivités locales. En outre, 5 PLD et 4 PIC de la région de Kaolack ont été appuyés. Des séries de rencontres avec les sectoriels travaillant dans les domaines relatifs aux changements climatiques, enfance, santé et nutrition, VIH, genre, etc., ont eu lieu. Dans cette veine, la convention de partenariat entre le PNDL et le Projet GELD a permis de tirer les enseignements majeurs au plan méthodologique, institutionnel et opérationnel en perspective de l'intégration de la dimension genre comme porte d'entrée dans le processus de planification locale.

Les bons points de l'Acte III de la décentralisation

L'action du PNDL a été ressentie dans tout le processus d'élaboration de la réforme. D'abord, au plan financier, 1,9 milliards ont été validés par le comité de pilotage au titre de l'accompagnement de l'élaboration de la réforme. Mais, c'est au niveau technique que l'appui du PNDL a été déterminant. Le Programme s'est pleinement investi, notamment dans sa composante 1.

Au total, le Département ministériel a été accompagné dans : i) l'élaboration de Loi d'orientation du développement territorial (LODT), l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie de communication ; ii) l'élaboration et la mise en place et l'animation des différentes instances de pilotage et de coordination du processus ; iii) le recrutement de cinq (5) consultants pour accompagner le dispositif de coordination et de production ; iv) la production du code général des collectivités locales. Par ailleurs, la finalisation d'instruments et d'outils techniques d'appui au développement local a été notée.

La dimension maîtrise d'ouvrage timorée

Concernant la composante 2, les ressources allouées aux deux guichets (microprojets et budget participatif), ainsi que la dotation fixe de 80 millions par région, d'un montant total de 5,3 milliards ont été notifiées aux 212 Collectivités locales bénéficiaires pour la réalisation de 507 microprojets retenus dans les conventions. Sur le montant alloué, 2,6 milliards ont été mobilisés à travers les comptes spéciaux, soit 49% des conventions de financement signées, pour un montant de contrats signés de 1,7 milliards dont 572 millions F cfa déjà décaissé par les services du trésor. Sur les 4 milliards de conventions signées et dont la contrepartie est disponible au niveau des comptes spéciaux, le SE/PNDL a honoré ses engagements à hauteur de 65%.

Au plan technique, sur les 507 identifiés, 113 microprojets sont réceptionnés provisoirement et 17 réception définitives. Quant au Guichet « Infrastructures structurantes » pour un montant de 2,3 milliards, un retard est noté dans la mise en œuvre. Il est lié aux lenteurs dans la mobilisation des ressources du Fonds de développement local 2013 (BCI et FECL) et à la complexité de ces types d'infrastructures qui nécessitent des études techniques détaillées, même si les acteurs locaux ont déjà identifié des projets, suite à l'établissement d'une grille de sélection des projets.

Difficultés de mobilisation des ressources

Les taux d'exécution budgétaire par composante du programme s'établissent, ainsi qu'il suit: (i) 22% pour la composante 1 « Appui à la politique de décentralisation, de déconcentration et au développement local participatif » ; (ii) 58% pour la composante 2 « Financement du développement local » ; (iii) 53 % pour la composante 3 « Appui technique et renforcement des capacités » et ; (iv) 70% pour la composante 4 « Coordination et gestion du programme ». Ainsi, le taux d'exécution globale du programme atteint 56%, soit 8 969 386 708 FCFA sur les 16 047 941 193 FCFA.

Cependant, la mise en œuvre des activités du programme est marquée par quelques difficultés : i) la surcharge de travail induite par le positionnement du programme dans le processus d'élaboration de l'acte III de la décentralisation ; ii) les lenteurs notées dans la mobilisation des ressources (FECL, BCI) et la mise en place des budgets des Collectivités locales, ont particulièrement affecté la mise en œuvre des activités durant l'année ; iii) les réels efforts de relance du système de suivi-évaluation n'ont pas été facilités par la difficile collecte d'informations au niveau des territoires et la non finalisation de l'architecture technique devant abriter ledit système.

PROJET PISTES COMMUNAUTAIRES EN APPUI AU PROGRAMME NATIONAL DE DEVELOPPEMENT LOCAL : un long bail avec les collectivités locales

Le projet de pistes communautaires sera exécuté en cohérence avec la stratégie nationale de développement économique et social, et s'appuie sur le cadre de politique de décentralisation dont un des principes est la responsabilisation des acteurs locaux. Ce projet vise à contribuer à réduire la pauvreté en milieu rural et à renforcer la responsabilisation des collectivités locales et les processus de déconcentration, tout en renforçant les efforts contribuant à la réduction de la pauvreté et à l'atteinte des Objectifs de Millénaire pour le Développement (OMD).



Si la répartition des compétences en matière de gestion du patrimoine routier, entre l'Etat et les Collectivités locales, est clairement établie à travers les dispositions combinées du Code des Collectivités locales, du code de l'Urbanisme et de leurs textes d'application, il demeure évident que les obligations des collectivités locales en termes d'entretien de la voirie non classée sont, sans commune mesure, avec leurs capacités techniques, institutionnelles et financières.

En effet, le principe selon lequel tout transfert de compétence doit être assorti du transfert des ressources correspondantes, ne semble pas avoir été appliqué dans ce cas. Pendant longtemps d'ailleurs, les dépenses d'entretien des routes non classées n'étaient en principe pas éligibles au fonds routier dans sa formule ancienne, et la modicité des budgets des municipalités et communautés rurales n'a jamais permis leur prise en charge par les collectivités locales. Dans ces conditions, la plupart des investissements routiers sont financés par des bailleurs extérieurs, avec des contreparties d'ailleurs assurées par l'Etat central, à travers le Fonds d'Equipement des Collectivités Locales (FECL).

La loi n° 74-20 du 27 juillet 1974 portant classement du réseau routier mentionne l'existence d'un réseau non classé mais ne lui est pas applicable. Elle précise qu'une « route est dite non classée si elle n'a fait l'objet d'aucun acte de classement, c'est-à-dire si son utilisation comme voie de communication résulte seulement d'un usage ou d'un état de fait. Cet usage ou état de fait n'emporte pas l'incorporation du sol de la route au « domaine public routier ». Aucune autre indication n'est donnée sur le mode de gestion des routes non classées.

Ce réseau n'a jamais fait l'objet d'un acte de classement, le versant officiellement dans le patrimoine de l'Etat, quand bien même, ce dernier en assure effectivement l'entretien, en fonction des contingences du moment et de la disponibilité des ressources financières. Il faudra attendre l'avènement de la loi 96-02, pour que soit mis fin au vide juridique attaché à la gestion du réseau non classé, désormais confié aux collectivités locales. En effet, les lois sur la décentralisation, promulguées en 1996, ont fait des collectivités locales, des maîtres d'ouvrage de réseaux routiers, au même titre que l'Etat. Dans un tel contexte, la gestion du réseau routier national ne peut plus être régie par la loi actuelle, sur le classement du réseau routier, qui est antérieure à la décentralisation et ne définit que le réseau à la charge de l'Etat. Le nouveau projet de classification routière est en instance d'adoption.

Orientations salvatrices de l'Acte III de la décentralisation

La Politique de la décentralisation dans la nouvelle réforme dénommée « Acte III de la décentralisation » vise un rapprochement direct des centres de décisions aux populations locales. Avec, en toile de fond, une prise en charge de leurs préoccupations économiques. Si la ruralité tend à disparaître avec l'Acte III, il reste entendu que les outils d'intégration à l'urbanité doivent se lire de manière transversale. C'est l'une des premières leçons apprises du nouveau Code général des collectivités locales (CGCL), pour les projets de développement. A ce niveau, l'Acte III apporte une pertinente réponse de développement en instituant le Département comme nouvel ordre de collectivité locale, mais aussi en définissant les nouvelles compétences de la ville. Dès lors, la territorialisation des politiques publiques y trouve un terrain fertile.

D'après l'article 17 du Code général des collectivités locales, le Département peut « proposer aux communes du ressort du département toutes mesures tendant à favoriser la coordination des investissements locaux et des actions de développement, sous réserve des dispositions de l'article 15 du présent code », c'est-à-dire le respect de l'égalité de dignité des collectivités locales. La pertinence de cette disposition se complète par le fait que la ville peut mutualiser les compétences de plusieurs communes qui présentent une homogénéité territoriale. Ces nouvelles orientations sont particulièrement intéressantes dans le cadre des pistes communautaires.

Ainsi donc, le Département, ou la Ville constituera un cadre d'impulsion et de coordination des actions d'investissements. D'autant que les relations entre la Ville et les communes sont clairement stipulées dans l'article 186 où : « le maire de la ville associe le maire de la commune à l'étude des conditions générales de réalisation et à l'exécution des projets d'infrastructures et d'équipements prévus, en tout ou partie, dans les limites de la commune ». Mieux, poursuit cet énoncé de l'article 186 du CGCL, « le maire de la commune doit aussi informer le maire de la ville des investissements entrepris dans le cadre des compétences de la commune ». Ce qui évite tout doublon ou dissymétrie de l'information.

Relativement aux compétences des communes et des villes, elles sont précisées respectivement dans les articles 81 et 169 du Code général des collectivités locales. Il est mentionné, de façon expresse, leurs compétences d'assurer « le classement, le reclassement, l'ouverture, le redressement, l'alignement, le prolongement, l'élargissement ou la suppression des voies et places publiques ainsi que l'établissement, l'amélioration, l'entretien des pistes et chemins non classés ». Une réelle emprise sur la maîtrise d'ouvrage des pistes rurales est confinée aux collectivités locales. Dès lors, elles devront se montrer plus ouvertes quant à la prise en charge effective de leurs compétences. Au total, de nouveaux espaces d'intercommunalité apparaissent et aplatissent toutes les difficultés afférentes à la mise en place de groupement d'intérêt communautaire. Surtout que plusieurs projets de pistes communautaires enjambreront plusieurs communes.

DIMENSION COMMUNICANTE DE L'ACTE III DE LA DÉCENTRALISATION:

J'avais décidé de ne pas tremper ma plume, pour participer à un débat, fût-il national. Mais à vrai dire, ne pas le faire, me serre le cœur, au regard de l'amplification des errements d'analyse notés, ça et là, sur une réforme dont le contenu dépasse les simplistes caractérisations de la part de contributeurs, qui, la plupart, puisent leur force que dans leur bassin lexical. Cette réforme transcende le verbe. Elle s'enracine dans les profondeurs abyssales du bassin contextuel d'analyse, d'une maîtrise processorale et d'une prospective opérationnelle. Pour un réel développement territorial de notre pays.

De quoi parle t-on ? D'un troisième acte, d'un processus irréversible qui s'appelle : décentralisation. Mis en œuvre par qui ? Des Sénégalais, dans une inclusivité aboutie. Pourquoi ? Parce que des manquements ont été notés et identifiés (bien identifiés) dans notre offre de décentralisation, d'aménagement de nos territoires et du développement de nos localités. Par qui ? Des sénégalais. Point.

Le constat unanime est que cette réforme est majeure, de par son approche, originale de par la profondeur de son champ d'action, impactante de par ses actions voulues. En effet, malgré les progrès et acquis enregistrés dans notre Politique de décentralisation, beaucoup de limites persistent, surtout dans sa composante économique et humaine. Les limites observées relèvent à la fois de l'Etat, des Collectivités Locales, de la Société Civile et du secteur privé et s'inscrivent dans un cadre institutionnel de mise en œuvre du développement local qui montre une faiblesse de (i) la co-conception des offres des acteurs (Collectivités locales, Etat, Secteur Privé, Société Civile, Partenaires techniques et financiers) ; (ii) la mobilisation des ressources pour le financement du développement local qui présente des contraintes persistantes ; (iii) l'action des acteurs qui révèle des limites dans leurs capacités organisationnelle, technique et humaine pour la gestion du développement local : en termes de planification, de pilotage, de coordination, d'exécution, de contrôle et de suivi-évaluation. Les conditions pour une croissance développante au service de Tous ne sont pas réunies.

Ces maux considérés comme de première portée sont tirés des diagnostics faits de la réforme de 1996. Il y a donc une bonne analyse de l'existant qui sert d'intrants à l'acte III. D'ailleurs, tous les projets et programmes de nouvelle génération d'appui à la décentralisation, ont procédé lors de leur phase de formulation, à un diagnostic approfondi, de manière rigoureuse et pointue, de la décentralisation. Pourquoi, alors, tout le tollé autour d'une question qui relève d'une évidence. Plusieurs analystes convoquent la démarche mise en œuvre pour flétrir cette réforme, et d'autres abusent de leur richesse lexicale pour s'en délecter. A toutes sources.

C'est sur la base d'un nouvel ordre de priorités qu'il faut désormais agir afin d'imprimer une option de développement. L'élaboration de la réforme emprunte des espaces d'analyse et de conception différents: celui des maux et des mots. Mais ces deux espaces s'entrecroisent et se délient dans des modes temporel et opératoire différenciés.

Dans cette réforme, certains contributeurs parlent de la suprématie du temps des mots et de l'inflation du temps des maux. Le temps des mots est une étape cruciale qui ne s'accommode guère d'avec les hésitations, les doutes. Ce temps est celui des certitudes cartésiennes voire normatives, parce que bâti sur une fine connaissance des maux. Ce temps est le passage de la transposition des choses voulues et des savoirs sus au texte codé. L'emphase des mots le dépouille de sa substance. C'est un temps performatif. Il est dirigiste et vise la performance. Le temps des mots doit être concis, court et simple. Alors que le temps des maux est un long processus qui transcende les espaces construits. Il est socialisant et totalitaire. Ce temps est le temps des territoires qui, par définition, est élastique et non compressible. Il lui faut pour sa maturation, une dose pédagogique, un doigté et un tact, pour éviter des frustrations, des rancœurs, synonymes de rejet de la réforme. C'est pourquoi, certains pensent qu'il y a un déficit de communication. Ma réponse est évidemment non. Il y a un temps à tout et non un temps pour tout.

En définitive, le temps des mots ne peut pas convoquer la communication sociale dans sa maturation, alors que celui des maux est imbibé dans les lymbes et cellules de la communication sociale. C'est là, toute la délicatesse du sujet dont le dénouement est annonciateur d'un Sénégal émergeant dans sa nouvelle façon d'adresser les questions de développement.

La communication est aujourd'hui conçue comme un élément incontournable pour la mise en place et le renforcement de toute démarche rationnelle. Elle permet de faire du développement une réalité. Hélas, elle n'a pas le pouvoir de transformer une réforme en une réalité. Les mots ont leur place et leur temps. Leur place se situe dans le confluent de l'appropriation et le défluent de l'action. Leur temps se trouve dans un creuset riche qui facilite la sédimentation des rumeurs et rancœurs ; l'acceptation et les rejets ; la mutation et la fixation. En un mot comme en mille, la greffe ou la rupture.

C'est cette dimension spatio-temporelle qui a été prise en charge dans la stratégie de communication de l'Acte III, qui décline une approche de communication pour rendre visibles, le processus, les actions et les résultats de l'ACTE III, par une déclinaison multimédia cohérente et un argumentaire pertinent des messages à livrer. Dès lors, l'on comprend pourquoi la communication de l'acte III traite d'un processus planifié qui vise à contribuer à la prise en charge des besoins identifiés, à partir d'une démarche pédagogique.

En tout état de cause, la Nouvelle réforme prônée par les Autorités de la République du Sénégal est en train de s'accompagner, à la base, d'un important effort de systématisation de l'information. En effet, pour favoriser son acceptation, partager sa vision et ses principes, garantir la transparence dans ses interventions, l'acte III de la décentralisation charrie un système de communication efficace et adapté à la spécificité et à la réceptivité des cibles.

Pour ce faire, la diffusion et le partage de l'information sont, partout assurés. Mais l'information, elle seule, ne suffit pas pour faire de la question de l'Acte III, une réalité durable. Encore, faut-il engager la participation des individus et des communautés dans tout le processus. La communication permet d'animer cette participation. L'un des principaux enjeux de la réforme est la participation des acteurs, car la mobilisation et la participation des acteurs aux actions qui sont présentement initiées au sein de leur terroir sont le gage d'un développement durable. Maux contre mots.

Par Ousseynou Touré, Spécialiste en communication & formation

RENFORCEMENT DES CAPACITES DES ACTEURS

Les techniques d'entretien des pistes rurales, au menu.

Les chefs de division « appui à la maîtrise d'ouvrage » des Agences régionales de développement et les chefs de services régionaux de la direction des routes sont les principaux bénéficiaires de cette session de formation sur le thème « modalités d'accès aux ressources du FERA et techniques d'entretien des pistes rurales ». Cette session s'est déroulée du 22 au 25 octobre 2013 à l'hôtel Amaryllis, à Sally (Mbour).

Cette session de quatre (04) jours marque une étape importante dans la mise en place des préalables devant garantir une bonne entame du Projet Pistes Communautaires en ancrage au Programme national de développement local (PPC/PNDL). Le dit projet a opté pour un renforcement des capacités des acteurs afin d'assurer une mise en œuvre correcte du projet au niveau régional.

Cette session de formation se justifie par le fait les collectivités locales n'ont pas jusque là pu faire grand-chose face à la dégradation continue des pistes rurales. Pour pallier ces difficultés, le PNDL, le FERA, la Direction des Routes et le Centre National de Formation et de Perfectionnement des Travaux Publics, de manière synergique, ont mutualisé leurs ressources pour une action commune. Il s'agit, à terme, d'améliorer les compétences des participants sur les notions de base telles que le « point à temps » ; « l'entretien des divergents, la lutte anti tôle et re-profilage, l'entretien des ouvrages, l'entretien améliorant, le rechargement etc ». Une action préventive au regard de l'intervention prochaine du Projet Pistes communautaire en ancrage

au Programme national de développement local qui compte réaliser près de 900 kms de pistes rurales et l'entretien de 5000 kms de pistes rurales.

En outre, les services techniques des l'Etat et les structures techniques des élus locaux éprouvent le besoin de mettre à jour leurs connaissances sur les modalités de planification, de gestion, de suivi-évaluation et d'entretien des pistes rurales, pour améliorer leurs interventions auprès des élus et acteurs locaux. S'y ajoutent, les constantes sollicitations d'intervention sur le réseau non classé composé principalement de pistes de production. Au regard des insuffisances de tous ordres et des performances timides réalisées dans la gestion des pistes rurales et suite à l'évaluation faite au cours de la formulation du Projet Pistes communautaires en ancrage au PNDL, les différentes parties ont décidé de mettre en commun leurs moyens techniques, financiers, matérielles et humains, pour engager des actions de renforcement de capacité des acteurs locaux.

Les procédures des marchés complexes abordées : un souci de transparence et de diligence

Les chefs de division « appui à la maîtrise d'ouvrage » des Agences régionales de développement, les chefs de services régionaux de la direction des routes, les agents des pôles de la direction centrale des marchés publics sont les principaux bénéficiaires de cette session de formation sur le thème « passation des marchés complexes axés sur les travaux et la gestion des chantiers ». C'était du 09 au 14 décembre 2013 à l'hôtel Filaos, à Saly (Mbour).

Cette session de cinq (05) jours marque une étape importante dans la mise en place des préalables devant garantir une bonne entame du Projet Pistes Communautaires en ancrage au Programme national de développement local (PPC/PNDL).

Les services techniques déconcentrés, les agences régionales de développement sont les piliers sur lesquels repose toute la politique de formation du Projet, mais ils n'ont pas une connaissance avérée des marchés complexes. Ces acteurs éprouvent donc le besoin de mettre à jour leurs connaissances sur les modalités de planification, de gestion, de suivi - évaluation et d'entretien des pistes rurales, mais particulièrement de la passation des marchés complexes, pour améliorer leurs interventions auprès des élus et acteurs locaux. D'où, la pertinence de mettre en œuvre un paquet d'activités visant le relèvement de compétences des acteurs sur des notions clefs. Conscient du volume important de dépenses du Projet Pistes communautaires (PPC/PNDL) ainsi que du flot considérable de transactions qu'il génère et désireux de promouvoir la transparence, l'efficacité et la responsabilisation, essentielles à une bonne gouvernance, dans un État de droit, le PNDL a pensé, en relation avec le Centre National de Perfectionnement des Travaux publics (CNF/TP), avec l'appui financier du Fonds d'entretien routier autonome (FERA), mettre en œuvre cet important atelier de formation.

La relance du système de suivi -évaluation

L'objectif pédagogique est d'améliorer les capacités techniques des participants en suivi -évaluation axé sur les résultats en vue d'harmoniser les approches et de mettre en place un pool de formateurs capables de renforcer les capacités des acteurs régionaux.

Au terme de cette session, les participants ont amélioré leurs capacités pour : i) mettre en place et développer un système harmonisé de suivi évaluation axé sur les résultats ; ii) démultiplier les connaissances acquises auprès des acteurs régionaux impliqués dans la mise en œuvre du système d'information et de suivi évaluation du développement local. L'atelier de renforcement des capacités qui s'est déroulé du 18 au 20 septembre 2013 à l'hôtel Arc en ciel à Kaolack, portant sur le Suivi-Evaluation axé sur les Résultats organisé par le Programme National de Développement Local (PNDL), a réuni vingt-cinq participants comprenant les chefs de division de suivi-évaluation des Agences Régionales de Développement et les principaux responsables du PNDL. La démarche générale d'animation de l'atelier a été axée sur les échanges pratiques et le partage d'expériences. Il s'agit d'une démarche opérationnelle, orientée vers le renforcement des connaissances sur le suivi-évaluation à partir de concepts et outils clés utiles aux participants et illustrée par des études de cas.

Pour de plus amples informations pour toutes activités, contactez : Moctar Diattara, Responsable du Suivi -Evaluation: Tel : 33 889 50 64, e-mail : moctar.diattara@yahoo.fr

PROMOTION DE LA GOUVERNANCE LOCALE

Enda ecopop et le Pndl passent au crible la pratique du budget participatif.

Démarré en 2011, par une formation des facilitateurs en budget participatif et ponctué par une série d'initiatives, dont le point d'orgue est le financement des conventions au profit de 28 collectivités locales à hauteur de 1,4 milliards F cfa, le budget participatif a fait l'objet d'une capitalisation. Des leçons apprises sont notées, au cours d'un atelier national tenu à Saly.

L'objectif est en passe d'être atteint. Le budget participatif connaît un réel engouement auprès des collectivités locales sénégalaises. Enda ecopop en a fait un credo. Le soutien du Pndl se justifie. Une dimension participative citoyenne est recherchée. Un atelier national a été organisé pour tirer les grands enseignements au terme de trois années de démarrage du processus. Des considérations majeures sont notées durant la mise en œuvre de tout le processus. D'abord, il est noté un intérêt et un engouement avérés des exécutifs locaux à l'expérimentation du Budget participatif, avec une prise en charge de certaines dépenses liées à l'élaboration du budget. Cela du fait de l'opportunité saisie par les exécutifs locaux pour améliorer la communication institutionnelle des conseils municipaux et ruraux. Il s'en est suivi : i) un réalisme dans les prévisions d'investissement perceptible à travers la pratique du Budget participatif; ii) une centralité des priorités des populations alignées sur les ressources budgétaires disponibles; iii) une prise de conscience soutenue des conseillers à davantage mobiliser les ressources endogènes et donc plus de réactivité à dérouler une stratégie d'amélioration de la fiscalité locale.

En tous états de cause, des consensus sont dégagés suite à la pratique du processus budgétaire, pour améliorer : i) la transparence dans la gestion des deniers publics ; ii) le principe de la superposition de l'allocation budgétaire à la programmation des opérations d'investissements ; l'application des normes sectorielles et la correction de l'iniquité dans répartition des investissements physiques.

Les partenaires présents, le TRESOR, les ARD, PGP/USAID, PRODEL/GIZ, UNICEF, CLM, en présence des animateurs clefs du processus ont brillamment introduit des communications à haute portée scientifique. L'une des principales recommandations autour de la dimension économique et financière a positionné une inversion des tendances, en prenant comme porte d'entrée les collectivités locales. Ce débat a été aussi véhiculé à Tunis lors de la Conférence internationale sur la participation citoyenne dans la gestion des affaires régionales et locales, avec le concours d'Enda ecopop.

- Structurer le dialogue entre l'Etat et les Collectivités locales sur la décentralisation fiscale en accélérant la mise en place de comités nationaux de finances locales.
- Définir un lien étroit entre les performances locales dans la mobilisation des ressources et bénéficie des concours et subventions de l'Etat: la maîtrise du profil fiscal par les CL permet d'apprécier le potentiel de la fiscalité locale et de se fixer des objectifs réalistes.
- Appliquer le principe de subsidiarité dans la mise en œuvre des investissements publics pour contribuer à la relance des économies locales.

En définitive, il y a des raisons de croire au processus de budgétisation qui associe dans une large part, des citoyens dans la gestion des affaires locales. Le frémissement noté laisse croire que les opportunités devront être traduites dans l'espace territorial avec comme orientation majeure : la territorialisation des budgets locaux par un processus participatif et inclusif.

Pour de plus amples informations pour toutes activités, contactez : Ousseynou TOURE, Spécialiste Communication Formation, otoure@pndl.org; Tel : 33 889 50 66

PLANIFICATION LOCALE

La dimension genre s'intègre et affirme sa place.

C'est une coalition d'acteurs autour de la problématique genre qui s'est réunie dans les trois départements de la région de Louga, pour une seule finalité : mieux asseoir l'intégration de la dimension genre dans les processus de planification locale. Pour ce faire, une option sûre est de travailler sur des outils intégrateurs qui facilitent une réelle appropriation par les acteurs locaux des différents instruments de travail.

Les ateliers départementaux (Louga, Linguère et Kebemer) de capitalisation et d'intégration des dimensions transversales dans le processus de planification se sont déroulés avec une bonne animation. Les acteurs territoriaux, composés des membres des groupes de travail départementaux, ont échangé et partagé les différents outils utilisés dans le processus de planification lors des ateliers départementaux.

L'atelier régional qui s'est tenu les 17, 18 et 19 décembre a permis, d'une part, la restitution des ateliers départementaux et d'autre part, la modélisation des outils stabilisés pour l'intégration des dimensions transversales dans le guide de planification locale.

Des perspectives intéressantes ont été notées et les orientations majeures retenues augurent une mise à disposition d'outils stabilisés dans les semaines à venir.

Le Projet Equité de genre dans la gouvernance locale (GELD) veut rompre le constat d'éclatement de la fonction planification. Le risque d'arriver à une prédominance des approches sectorielles en termes de planification, au sein de la Collectivité locale, mérite un terme. En effet, toutes les dimensions transversales souhaitent leur intégration dans les outils de planification. Or, le vide est constaté. Il y a une indisponibilité d'outils liés aux dimensions transversales. Le GELD annonce la rupture.

Pour mener à bien ce processus, le PNDL et le GELD ont signé une convention de partenariat dont l'objectif majeur est de tirer les enseignements majeurs au plan méthodologique, institutionnel et opérationnel en perspective de l'intégration de la dimension genre comme porte d'entrée dans le processus de planification locale. Ce programme partenarial intègre également les interventions des autres partenaires du PNDL qui mènent des activités ciblées orientées vers l'accompagnement des acteurs locaux.

Pour de plus amples informations pour toutes activités, contactez: Pape Madiaw SECK, Spécialiste en Planification et Aménagement du territoire SPAT, Tel : 33 889 50 72 ; papseck@gmail.com

CONTRIBUTION : Acte III de la Décentralisation : Jeux et enjeux d'une réforme

La mise en place d'une réforme, si fondée et aussi généreuse soit-elle, doit se doter d'une amplitude temporelle suffisante et de balises méthodologiques solides pour échapper à la double tyrannie des conservatismes sociaux et de la complexité du système politico-administratif. Elle ne saurait, donc, s'inscrire dans le « temps court » des agendas politiques et des échéances électorales. Toute réforme, pour être viable, surtout lorsqu'elle porte sur des enjeux territoriaux aussi complexes et à forte connotation socio-politique et identitaire, doit se donner le temps de la maturation et de sa mise en agenda. Or, dans le cadre de la refondation majeure de l'action territoriale de l'Etat, à travers le projet de réforme dénommé « Acte III de la décentralisation », le cours des événements et l'infléchissement, à posteriori, du processus vers « plus de réalisme » semblent accréditer l'idée que le projet a été engagé tambours battant sans des garanties d'ordre conceptuel et méthodologique suffisantes.

Cette faiblesse de départ dans la conduite du processus n'a pas permis au Comité de pilotage de prendre toute la mesure de la complexité des enjeux territoriaux : cognitifs, politiques, socio-économiques, culturels et administratifs. L'expertise des membres du comité de pilotage, dont le président est un universitaire chevronné jouissant d'une grande notoriété intellectuelle, n'est pas en cause dans ce qu'on pourrait appeler un véritable « déni de procédures » ou de processus. Le présupposé politique de la réforme et les postulats de développement équilibré qui la fondent sont, également, tout à fait justifiés au regard de l'hyperfragmentation territoriale qui a opacifié les finalités de l'action territoriale de l'Etat et brouillé l'intelligibilité de la décentralisation. Il s'agit, au-delà des considérations de nature politicienne et de courte échelle, d'une réforme majeure, voire d'une véritable révolution territoriale dont les enjeux explicites trouvent leur sens dans la volonté d'infléchir les politiques publiques vers une logique territoriale qui présente plus de cohérence d'ensemble et offre plus d'opportunités de développement. Or, la suspension brutale du processus, ou son arrêt définitif, risque de compromettre les exigences d'un changement en profondeur de notre système de décentralisation et le mode de gouvernance qui lui est associé. Le risque que le jeu l'emporte sur les enjeux de la réforme est donc potentiellement envisageable et particulièrement inquiétant.

Si cette réforme aboutissait, elle conduirait à une refonte systématique de la décentralisation dans ses enjeux et ses modalités et à une rupture en profondeur du système actuel de quadrillage territorial de l'Etat bâti sur des incongruités administratives et des dispositifs territoriaux superfétatoires. In fine, ce sont nos rapports au territoire et nos formes de représentation de l'espace territorial qui vont connaître des mutations profondes à la faveur de nouvelles formes de solidarités territoriales qui vont transcender les clivages traditionnels, les logiques administratives et le jeu partisan. Au-delà de sa dimension juridico-politique, le projet de réforme de la décentralisation est porteur de ruptures épistémologiques majeures auxquelles les acteurs en présence ne sont pas encore préparés. Il s'agit d'un changement paradigmatique dans le processus de reconstruction de la logique d'acteurs dans le processus de structuration de l'espace. Il fallait donc prendre toute la mesure de ces enjeux en élargissant la perspective juridique à des paramètres qui ressortissent de la culture des acteurs et des formes de représentation du territoire.

En somme, les préconstruits politiques de la réforme et les préconisations de développement qui la sous-tendent sont tout à fait justifiés. Ils balisent un nouvel horizon aux exigences de recomposition de l'action publique territoriale. Ils sont porteurs de défis et d'enjeux majeurs liés à des logiques de modernisation de l'appareil public et de ré-articulation territoriale des politiques de développement autour de dispositifs auto-organisés et territorialisés d'acteurs et dans lesquels les dimensions économique, socioculturelle et institutionnelle sont étroitement liées et « font système ». Mais la conduite du processus a butté sur des résistances fortes dont l'ampleur a surpris les membres du comité de pilotage de la réforme et beaucoup d'acteurs politiques, y compris les initiateurs du projet. Au-delà de leur caractère spontané et de leur surgissement, in medias res, ces résistances mettent en cause les limites de l'approche juridique, la force des conservatismes et le déficit de communication qui a contribué à amplifier les incertitudes. Il est donc tout à fait légitime de s'interroger sur les limites d'une approche fondée sur une hypertrophie du juridisme bâti, par essence, sur des critères normatifs, même si la notion de territoire a longtemps revêtu un sens politico-juridique. A l'arrivée, on n'a saisi qu'une dimension de la réforme, celle qui, en apparence, s'avère la plus facile d'application, parce que bâtie sur des présupposés techniques qui occultent la capacité de résilience des hommes et la complexité des enjeux.

La compétence des membres du comité de pilotage n'est pas, une fois de plus, en cause. C'est plutôt la mise en agenda du processus enfermée, dès le départ, dans la courte échelle des échéances électorales de mars 2014, qui a mis le comité de pilotage dans une sorte de course contre la montre l'obligeant à engager le processus au pas de charge. Le temps d'une réforme aussi majeure et complexe ne devrait jamais être enfermé dans le jeu politique marqué, traditionnellement, par une hyper-sensibilité des enjeux de pouvoir et réglé à l'horloge du calendrier électoral. Ainsi au Sénégal, les réformes se suivent et se ressemblent sans que les changements majeurs qui en sont la finalité ultime ne se produisent. En fait, dans notre pays, la dynamique des changements a été très souvent piégée par le jeu des arrangements institutionnels et nourrie par tout un arrière-plan politique et des présupposés juridiques fallacieux qui ont, très souvent, biaisé et subverti les vrais enjeux. Il serait un leurre de croire que le formalisme juridique et les réformes purement textuelles pourraient induire les changements escomptés sans être intégrés dans une perspective globale de transformations sociales et de « formatage » des mentalités et des comportements.

La ruse de l'homo sénégalensis et sa remarquable capacité d'adaptation superficielle et perverse à toutes les situations, selon une dialectique complexe du jeu et de l'enjeu, ont toujours eu raison de la volonté de changement des gouvernants. La décentralisation a ainsi été un principe de gouvernance majeure en postulant une structuration plus polyarchique fondée sur une présence plus prononcée des citoyens dans la gestion des affaires de l'Etat. Mais, à l'arrivée, le processus a été vidé de sa substance et dévoyé de ses finalités par la fourberie et le jeu pervers des acteurs politiques. La logique politicienne, bâtie sur le principe de la redevabilité au parti et l'égoïsme des acteurs, ont eu raison de la décentralisation qui s'est développée à l'envers de ses finalités intrinsèques en favorisant la bureaucratisation des conseils régionaux et communaux. Elle n'a pas permis de rendre intelligibles les réalités du développement territorial. Elle a entraîné, dans une sorte de marche à rebours et de spirale de l'échec, une centralisation du local exacerbée par le cloisonnement institutionnel des collectivités territoriales. Globalement, la décentralisation a développé des processus de gouvernance déficients qui ont érodé substantiellement le capital de crédibilité des élus vis-à-vis des citoyens. Par conséquent, il faut opérer une véritable déconstruction du jeu partisan pour refonder la décentralisation sur des bases éthiques en repositionnant l'Acte III de la décentralisation sur son véritable enjeu : créer les conditions d'émergence de modèles territoriaux alternatifs aux régulations sectorielles et aux mesures génériques d'essence macro-économique caractéristiques de l'action publique. La bataille engagée par une frange de la société civile pour la reconnaissance des candidatures indépendantes aux prochaines élections locales n'est pas dénuée de sens au regard du développement hyper-dévorant du champ politique. En outre, une réforme territoriale de cette envergure ne saurait faire l'économie d'une réflexion en profondeur sur le statut, le profil et le mode de désignation de l'élu.

L'interrogation sur la viabilité méthodologique de la réforme est d'autant plus fondée que, dans le cadre de l'Acte III de la décentralisation, la logique juridique de recherche d'une nouvelle cohérence territoriale, bâtie autour d'une architecture renouvelée des collectivités locales, s'est heurtée à l'incompréhension des acteurs. Certes, le comité de pilotage a privilégié l'approche participative en décentralisant le processus et en impliquant les acteurs à travers des cadres régionaux de partage. Mais, à l'arrivée, l'étendue et la profondeur des résistances au projet sont telles que la réalpolitik a eu raison de la volonté de changement et invite les acteurs à la prudence. Pour contenir les effets de ce qu'on pourrait appeler une contre-performance, le président du comité de pilotage, pour qui j'ai le plus grand respect, est obligé, je le comprends, de recourir à un tour de passe-passe rhétorique du genre, « on a pris les éléments qui ont fait l'objet de consensus, à savoir la transformation des communautés rurales en communes et l'érection du département en entité territoriale et on a maintenu le statu quo sur les aspects qui posent problème ». Or, maintenue en l'état, la réforme risque d'amplifier les incohérences territoriales qu'elle prétendait corriger. Il suffit de prendre le cas des communautés rurales qui seront transformées en communes dans le cadre de la communalisation universelle. La décision prise de maintenir le principe de l'intangibilité des limites territoriales actuelles est une aberration juridique et une incongruité administrative. Prenons, au hasard, l'exemple de la communauté rurale de NDindori située dans le département de Kanel et dans la région de Matam. Selon quel artifice juridico-politique cette communauté rurale devenue commune devrait-elle se prévaloir d'un périmètre communal dont les limites feraient plus de dix fois celles des communes de Sinthiou Bamambé et de Amady Ounary qui lui sont proches, avec à la prime une emprise sur l'essentiel du patrimoine foncier productif.

La mise en application de la communalisation universelle doit logiquement se traduire par une redéfinition des limites territoriales des anciennes communautés rurales devenues communes et une redistribution des périmètres communaux sur une base juste et équitable. Sinon, la réforme portera les germes de nouvelles frustrations qui seront entretenues et amplifiées par l'incertitude des délimitations. Le processus de communalisation universelle ne peut pas faire l'économie d'une équité horizontale dans la délimitation des périmètres territoriaux, au risque de créer de nouvelles frustrations. En outre, le comité de pilotage a buté sur des incompréhensions fondamentales et imprévisibles sur les enjeux et la portée réelle de la réforme, pour n'avoir pas sous-tendu le processus par une stratégie de communication dans un pays où, malgré les pétitions d'intention, les conservatismes et les tendances au repli-identitaire restent encore tenaces et inéluctables. On peut, certes, s'interroger sur la viabilité de tel ou tel Pôle Territoire et la pertinence des regroupements de régions qui seront opérés. Mais l'on ne peut remettre en cause la pertinence du processus de reconfiguration territoriale des entités territoriales actuelles, autour d'espaces économiquement viables, véritables leviers de portage local des politiques publiques pensées au niveau central.

Toutefois, les critères de choix des Pôles Territoires doivent intégrer les changements intervenus dans la dynamique économique des régions actuelles et prendre en compte la logique des identités territoriales. L'idée de reconduire, de manière mécanique, les anciennes régions héritées de la période post-indépendance ne me paraît pas pertinente, même si le principe de réorganisation de l'espace autour de pôles de développement est tout à fait justifié en termes de rationalité territoriale et de viabilité de l'offre publique. A titre d'exemple, la construction de la route Linguère-Matam qui sera bientôt achevée va se traduire par une plus grande proximité de cette région de celles du centre (Kaffrine, Kaolack, Diourbel), un éloignement plus prononcé de Saint-Louis et un redéploiement de l'activité économique dans l'axe Matam-Linguère-Touba-Kaolack avec un repositionnement économique de la zone du Ferlo. L'idée de rattacher cette région au Pôle Territoire du fleuve se situe à l'envers de la nouvelle réalité économique qui va davantage se structurer autour de l'émergence d'un nouveau pôle de développement. La formulation d'une cohérence territoriale pour une plus grande lisibilité des échelles de gouvernance devra être envisagée de manière dynamique avec beaucoup d'audace et un grand sens de l'innovation. Dans tous les cas, la prise en compte de ces nouvelles polarisations économiques dans le réagencement de l'architecture territoriale demeure inéluctable. En outre, la notion de territoire doit être envisagée dans sa forme évolutive puisqu'elle a revêtu des significations sociales et politiques différentes selon les époques. La territorialité renvoie à une réalité biophysique bien tangible, mais également à une construction sociale. Un territoire n'existe que s'il est reconnu par ceux qui y vivent et par ceux qui n'en font pas partie. Sa pérennité est fonction des dynamiques porteuses de son affirmation. La référence au lieu acquiert ainsi une profondeur de sens, car la seule expression : «Je suis de tel lieu», suffit à définir l'individu, ses idéaux et ses attentes. Le lieu par sa dénomination est le vecteur, la dynamique de communication que l'on peut positionner sur une carte, que l'on peut définir et que l'on peut comparer. Le territoire induit par les politiques publiques est alors référencé dans les imaginaires. Cette référence devient, dans son détail, une mosaïque complexe propre à l'affirmation de l'identité par les dynamiques qui l'animent. Il faut donc réinvestir toute la complexité et le potentiel de renouvellement de la notion en évitant de la figer dans des lignes de forces étanches ou de la sédimenter en convoquant un passé tout à fait révolu, chloroformé et porteur de rémanences de pratiques anciennes d'organisation de l'espace.

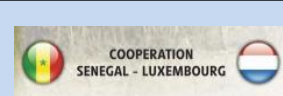
La dénomination Pôle Territoire ressortit davantage à un concept opératoire qui transcende la logique administrative. Or, le comité de pilotage n'a pas suffisamment communiqué autour de ce concept dont l'adoption induirait des changements profonds dans la tradition de l'administration et dans la configuration des identités territoriales. Cette dénomination n'existe pas dans la nomenclature administrative universelle et ne saurait renvoyer à une réalité constitutive de l'horizon habituel des représentations collectives du territoire. Or, faire du Pôle une circonscription administrative aboutirait à un jeu complexe de changement-reconstruction des anciennes capitales régionales : Saint Louis, Cap Vert, Sine Saloum, Casamance, fleuve, etc. Le caractère dynamique de la notion de territorialisation pourrait ainsi entrer en conflit avec le concept de territoire qui réfère à la fonction régalienne de l'Etat. Ce scénario constituerait, de fait, une situation paradoxale, puisque la réforme va fonctionner à l'envers de ses finalités et de ses enjeux, en visant le contraire de ce qu'elle recherchait, c'est-à-dire, une recentralisation du pouvoir local dans une entité régionale urbaine très souvent déconnectée de la réalité territoriale et qui n'existe que par les artifices de l'appareil administratif. A moins que de nouveaux critères soient définis pour identifier le chef lieu administratif du Pôle Territoire. Dans ce cas, Podor pourrait bien se prévaloir du statut de chef lieu de la nouvelle entité territoriale du fleuve rien que par la centralité de son positionnement géographique, à équidistance entre Saint-Louis et Matam, sans compter qu'un tel choix, apparemment saugrenu, permettrait de corriger les disparités régionales par un redéploiement des investissements productifs vers les zones de l'intérieur.

Il nous semble que ces anciennes régions naturelles du Sénégal ne sont plus porteuses de potentiel d'identification et restent décalées par rapport aux nouvelles configurations territoriales. Les ressusciter, c'est ouvrir la boîte de pandore et réveiller de vieilles rancœurs enfouies dans une sorte de subconscient «territorialisé». Un territoire n'est pas un simple jeu d'agglomération d'entités selon une logique de proximité géographique et administrative assortie de paramètres exclusivement économiques. Il est également le lieu où s'expriment des identités fortes, entretenues par le sentiment d'appartenance ancienne à une même aire géographique, un même espace culturel et une même entité linguistique. Dans cette perspective, l'ancienne province du Fouta, qui va de Podor à Bakel, présente toutes les caractéristiques de Pôle Territoire par son homogénéité historique, géographique, linguistique, culturelle et économique, qui ne se retrouve nulle part ailleurs. Ce territoire ne se résume pas à la seule entité géographique ou historique repérable sur la carte : il charrie des signes, des symboles, des images fortes, inscrites dans le temps. Nous reconnaissons, toutefois, que l'homogénéité sociale et le développement territorial interagissent de manière complexe. En définitive, il s'agira d'opérer des choix judicieux libérés de la pesanteur des conservatismes régionaux en identifiant dans le Pôle Territoire l'entité qui est dotée d'un meilleur potentiel de polarisation et d'attractivité en jouant sur plusieurs paramètres.

L'érection du département en entité territoriale constitue une innovation majeure de la réforme. Elle restitue à la dynamique du territoire un chaînon manquant entre l'entité communale et la région et constituerait, sous ce rapport, un marqueur du processus d'institutionnalisation et d'animation de l'intercommunalité. Il faudra donc bien réfléchir sur le statut de cette nouvelle entité territoriale et sur sa composition pour ne pas tomber dans les travers d'un simple jeu d'extension territoriale sans valeur ajoutée autre que celle des dividendes ou prébendes dont bénéficieraient les membres des nouveaux organes mis en place. La suppression des arrondissements devra logiquement être envisagée de manière plus ferme, pour éviter de créer des lourdeurs administratives et rendre complexe la gouvernance territoriale. Le département, en tant qu'entité territoriale délestée des arrondissements, serait constitué par un ensemble de communes, et l'Assemblée départementale sera l'émanation des conseils communaux avec des membres élus au suffrage indirect. C'est dans ce sens seulement que le département pourrait être l'échelle de stimulation et d'animation des nouvelles solidarités territoriales et marquer le sacre de l'échelon intercommunal, qui a été le point aveugle de notre tradition de décentralisation.

Le Président Abdoulaye Wade avait agité et mis en débat le projet de provincialisation puis l'a abandonné, sans aucune justification plausible. Le Président Macky Sall vient de lancer son Acte III de la décentralisation. Il faut prier pour que cette réforme majeure dont le processus est suspendu et les échéances de réalisation renvoyées, sine die, ne soit mise à l'arrêt et écrasée dans l'œuf, avant d'être enterrée sous l'autel des conservatismes, des ambitions égoïstes et des intérêts de castes. En somme, implorons Dieu pour qu'il inspire nos hommes politiques et leur donne le coup de génie extraordinaire qui fera en sorte que le jeu de la réforme ne l'emporte sur les enjeux. (Source le quotidien du jeudi 12 Septembre 2013)

Ousmane Adama DIA, Professeur à l'Université de Dakar,
1er Adjoint au Maire de la Commune de Sinthiou Bamambé



Pour de plus amples informations, lire les liens

Pour envoyer vos news, contactez Ousseynou TOURE, Spécialiste de la Communication et Formation du PNDL Tel :
(221) 33 889 50 60/66 ; 77 545 46 06 ; Fax : (221) 33 823 88 35 ; email : otoure@pndl.org

Le PNDL, l'action durable d'une vision fédératrice !